

**DECLARATION RELATIVE AUX
PRINCIPALES INCIDENCES
• NEGATIVES DES DECISIONS
D'INVESTISSEMENT SUR LES
FACTEURS DE DURABILITE**

30 juin 2024

Acteur des marchés financiers

Ostrum Asset Management

Numéro LEI : 969500YVSB0RNS7OCS11

Résumé

Engagée de longue date sur les problématiques de développement durable et de financement responsable, Ostrum Asset Management intègre pleinement les dimensions extra-financières à l'analyse de la qualité des émetteurs et offre à ses clients des solutions d'investissement responsable répondant aux spécificités de leurs philosophies et ambitions ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Ostrum Asset Management s'attache à coconstruire avec ses clients une relation durable, fondée sur la responsabilité et la transparence, mais aussi à être une entreprise exemplaire en entretenant un dialogue étroit avec l'ensemble de ses parties prenantes afin de développer l'impact positif de ses activités sur la société qui l'entoure. Nous avons à cœur d'agir en investisseur responsable en répondant aux besoins de nos clients, tout en cherchant à agir positivement sur la société.

Nous avons formalisé notre politique d'investisseur responsable qui est disponible sur notre site internet notamment dans le rapport Article 29 de la Loi Energie Climat dans lequel sont expliqués notre contribution à la transition énergétique, nos actions en tant qu'investisseur responsable, nos engagements pour les clients et la société.

Les risques de durabilité ainsi que les opportunités sont pris en compte dans notre évaluation des secteurs industriels ainsi que des sociétés au travers de notre analyse de la qualité et des risques.

Ces risques de durabilité sont pris en compte à travers plusieurs axes :

- Nos politiques sectorielles et d'exclusion
- Notre politique de gestion des controverses
- Les éléments extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur
- Notre politique d'engagement

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Ostrum Asset Management prend ainsi en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'Ostrum Asset Management.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Ostrum Asset Management a renforcé la prise en compte des incidences négatives en termes de durabilité dans ses décisions et son organisation. La gouvernance de ces sujets est définie dans des procédures permettant de clarifier les rôles et responsabilités des différentes équipes.

Plusieurs politiques nous permettent d'identifier et de hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur la durabilité.

En effet, Ostrum Asset Management prend des engagements en faveur de l'investissement responsable dans toutes ses activités, dans le respect des réglementations françaises et internationales et de leurs évolutions.

Ostrum Asset Management a développé une politique d'engagement qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs et qui définit des thématiques et axes d'engagement communs. Dans la gestion actions, l'engagement et le vote sont étroitement liés.

Ostrum Asset Management encourage les sociétés investies à améliorer leurs pratiques en se prononçant lors des assemblées générales pour l'ensemble des placements et conformément à sa politique active, en respectant les standards les plus élevés et en tenant compte des problématiques sociales et environnementales.

Dans la lignée des engagements pris par la Place financière de Paris lors de la COP 21 de 2015, Ostrum Asset Management s'engage à contribuer activement à la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique et à la transition vers une économie bas carbone. Depuis 2019, pour donner suite à la Déclaration de la Place Financière du 2 juillet, Ostrum Asset Management a renforcé son action, tant au niveau des réflexions de Place qu'à l'échelle de ses propres politiques.

Toutes les politiques sectorielles fournissent également une vision claire des principaux impacts négatifs qui sont pris en compte par Ostrum Asset Management. En effet, afin de limiter les risques qui pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement, Ostrum Asset Management s'est dotée de politiques sectorielles et d'exclusions exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques ESG importants.

Ostrum Asset Management a défini des politiques sectorielles et d'exclusion strictes afin d'écarter de son univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains principes de responsabilité fondamentaux.

Certaines politiques d'exclusions s'appliquent à tous les fonds gérés par Ostrum Asset Management (Armement, États blacklistés), d'autres couvrent l'ensemble des fonds ouverts gérés (Charbon, Pétrole et gaz, Tabac et Worst Offenders) et nous les promovons auprès de nos clients à travers un travail de dialogue permanent. Nous proposons également des politiques d'exclusions spécifiques à nos clients, en accord avec leurs objectifs. Soucieux d'améliorer ses pratiques en continu, Ostrum Asset Management a renforcé sa politique d'exclusion charbon en 2019, 2021 et de nouveau depuis le 1^{er} janvier 2024.

Nous appliquons les principes du Global Compact des Nations Unies qui répondent aux grandes thématiques suivantes : le respect des droits de l'homme, le respect des normes internationales du travail, le respect de l'environnement, la lutte contre la corruption et le respect des objectifs de développement durable (ODD).

Le respect de ces principes nous permet d'exclure de nos portefeuilles des émetteurs présentant de forts risques de durabilité et présentant des incidences négatives sur l'environnement, le social ou la gouvernance. Tout cela est formalisé dans notre Politique de gestion des controverses : la Politique Worst Offenders.

Nos autres politiques d'exclusion conduisent également à l'exclusion d'émetteurs controversés :

- Armement controversé
- États interdits
- Charbon
- Pétrole et gaz
- Tabac

Un certain nombre d'initiatives sont également décrites dans la politique générale RSE d'Ostrum Asset Management.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Éléments de mesure	Incidences Année N	Incidence s Année N-1	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	4 326 106.07 tCO2e	7 360 289.36 tCO2e	Taux de couverture : 66.34% Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Ces indicateurs sont pris en compte à travers nos politiques sectorielles et d'exclusion : Politique Oil & Gas Politique charbon Politique Worst Offenders Ils sont intégrés dans notre démarche climat. Certains sont utilisés dans le cadre du Label ISR et pris en compte dans la gestion des fonds concernés. Certains sont également regardés à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement. Par ailleurs, ils font partie de l'engagement climat qui est mené pour accompagner efficacement la transition des entreprises et leur évolution vers des modèles bas carbone. Enfin, via l'Axe 1 : « Réduire les émissions de CO2 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 » de notre Politique d'engagement, nous essayons d'influencer les entreprises afin de limiter les incidences négatives de nos décisions
		Émissions de GES de niveau 2	1 330 066.23 tCO2e	1 592 595.71 tCO2e	Taux de couverture : 66.34% Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	
		Émissions de GES de niveau 3	6 718 969.26 tCO2e	16 218 807.85 tCO2e	Taux de couverture : 66.34% Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	
		Émissions totales de GES	12 375 141.57 tCO2e	25 171 692.92 tCO2e	Taux de couverture : 66.34% Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	
	2. Empreinte carbone	Scope 1+2+3	38.62 tCO2e / mEUR invested	65.10 tCO2e / mEUR invested	Taux de couverture : 66.34% Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements	

					ts au dénominateur	d'investissement sur les questions environnementales
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Scope 1+2+3	66.06 tCO2e / mEUR revenues	91.73 tCO2e / mEUR revenues	Taux de couverture : 84.66%	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Depuis le 1 ^{er} janvier 2024, les seuils de la politique charbon ont été abaissés ce qui nous permettra pour la période de référence suivante d'exclure de nouveaux émetteurs qui ne respecteraient pas les seuils.
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,41%	4.53%	Taux de couverture : 10,72%	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	En 2024, nous allons renforcer notre démarche climat et poursuivre nos réflexions pour se fixer des engagements climatiques au niveau des fonds ouverts que nous gérons.
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	91,86%	29.18%	Taux de couverture : 79,88%	Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Définition des entreprises actives : sociétés exposées aux activités liées aux combustibles fossiles, y compris l'exploration, l'extraction, l'exploitation minière, le stockage, la distribution et le commerce de pétrole et de gaz, la production et la distribution de charbon thermique, et la production, la distribution, le stockage et les réserves de charbon métallurgique

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,88 GWh / mEUR revenues	0,27 GWh / mEUR revenues	Taux de couverture : 91,21% Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	3,96%	0,17%	Taux de couverture : 95,39% Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Ces indicateurs sont pris en compte à travers nos politiques sectorielles et d'exclusion et sont intégrés dans notre démarche biodiversité. Ils sont également regardés à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,00 tCO2e / mEUR invested	0,00 tCO2e / mEUR invested	Taux de couverture : 0,69% Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Via les Axe 3 : >> Gérer les ressources >> et Axe 4 : << Préserver la santé et la biodiversité >> de notre Politique d'engagement, nous essayons d'influencer les entreprises afin de limiter les incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les questions environnementales.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,17 tCO2e / mEUR invested	0,12 tCO2e / mEUR invested	Taux de couverture : 65,91% Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	En 2024, Ostrum AM va, notamment, travailler à la mise en place d'une politique sur la déforestation et entamer une réflexion sur une politique relative aux pesticides pour une mise en place en 2025

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes	0,01%	0,47%	Taux de couverture : 96,74% Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les	Ces indicateurs sont pris en compte à travers notre Politique Worst Offenders qui nous permet d'écartier les émetteurs qui ne les respectent pas.
---	---	--	-------	-------	--	---

	entreprises multinationales	directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales			investissements au dénominateur	Ils sont également regardés à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,46%	35.65%	Taux de couverture : 92,75% Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	En 2024, nous poursuivons notre vigilance sur ces questions que nous estimons très importantes. Nous allons également poursuivre des réflexions plus importantes sur la gestion des controverses.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	7,11%	2.52%	Taux de couverture : 77,64% Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur	Cet indicateur est pris en compte à travers notre Politique Worst Offenders. Il est lié à la campagne d'engagement - 30% Club France Investor Group Via l'Axe 14 : « Harmoniser la politique de rémunération et la rendre transparente » de notre Politique d'engagement, nous essayons d'influencer les entreprises afin de limiter les incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les questions sociales Il est également regardé à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement. En 2024, nous renforcerons cet indicateur via notre politique d'engagement ainsi que dans le cadre de la campagne 30% Club France Investor Group

						<p>Cet indicateur est pris en compte à travers notre Politique Worst Offenders.</p> <p>Il est lié à la campagne d'engagement - 30% Club France Investor Group</p> <p>Il est utilisé dans le cadre du Label ISR et pris en compte dans la gestion des fonds concernés.</p> <p>Via l'Axe 13 : « Equilibrer les pouvoirs » de notre Politique d'engagement, nous essayons d'influencer les entreprises afin de limiter les incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les questions de gouvernance</p> <p>Il est également regardé à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement.</p> <p>En 2024, nous renforcerons cet indicateur via notre politique d'engagement ainsi que dans le cadre de la campagne 30% Club France Investor Group.</p>
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	21,97%	17.80%	<p>Taux de couverture : 88,20%</p> <p>Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur</p>	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	<p>Taux de couverture : 93,08%</p> <p>Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur</p>	<p>Cet indicateur est pris en compte à travers notre Politique Armes controversées.</p>
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	28,64 tCO2e / mEUR GDP	103.60 tCO2e / mEUR GDP	<p>Taux de couverture : 18,02%</p> <p>Pour le calcul des PAI, nous</p>	<p>Cet indicateur est utilisé dans le cadre du Label ISR et pris en compte dans la gestion des fonds concernés.</p>

						preons en compte tous les investissements au dénominateur	En 2024, nous allons renforcer notre démarche climat et poursuivre notre dialogue avec les pays.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements) , au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0,01%	0.01%		Taux de couverture : 90,33% Pour le calcul des PAI, nous preons en compte tous les investissements au dénominateur	Cet indicateur est pris en compte à travers notre Politique Etats interdits. En 2024, nous allons poursuivre notre dialogue avec les pays.

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Éléments de mesure	Incidence s Année N	Incide nces Année N-1	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Environnement	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation	17,29%	NA	<p>Taux de couverture : 28,92%</p> <p>Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur</p>	<p>Cet indicateur est pris en compte à travers nos politiques sectorielles et est intégré dans notre démarche biodiversité.</p> <p>Il est également regardé à travers la notation GREaT au moment de l'analyse des entreprises et entre dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement.</p> <p>Via les Axe 3 : » Gérer les ressources » et Axe 4 : « Préserver la santé et la biodiversité » de notre Politique d'engagement, nous essayons d'influencer les entreprises afin de limiter les incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les questions environnementales.</p> <p>En 2024, nous allons publier une politique relative à la déforestation.</p>
Social	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	1,51%	NA	<p>Taux de couverture : 93,14%</p> <p>Pour le calcul des PAI, nous prenons en compte tous les investissements au dénominateur</p>	<p>Cet indicateur est pris en compte à travers notre Politique Worst Offenders.</p> <p>Via les thèmes 3 : « Valoriser le capital humain » et 4 : « Renforcer les relations avec les parties prenantes » de Politique d'engagement, nous essayons d'influencer les entreprises afin de limiter les incidences négatives de nos</p>

						<p>décisions d'investissement sur les questions sociales et liées aux droits de l'homme.</p> <p>En 2024, nous renforcerons cet indicateur via notre politique d'engagement.</p>
--	--	--	--	--	--	---

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau des portefeuilles gérés par Ostrum se fait à plusieurs niveaux.

1. La mesure quantitative des PAI¹

Chaque PAI est calculé grâce aux données fournies par le fournisseur de données MSCI ESG Research² au niveau des émetteurs et des souverains et est agrégé au niveau des portefeuilles.

Le Règlement européen SFDR demande aux acteurs de se procurer des données sur l'impact négatif de diverses manières, notamment par le biais de fournisseurs de recherche, d'analyses internes, d'études commandées, d'informations accessibles au public et de contacts directs avec les entreprises.

Ostrum calcule l'ensemble des PAI au niveau de ses portefeuilles classés articles 8 et 9 et au niveau de l'entité (cf tableau ci-dessus).

2. Indicateurs ESG DH

Les fonds bénéficiant du Label ISR communiquent sur l'évolution des performances ESG de chaque entreprise dans laquelle ils ont investi. Ils mettent en place un dispositif de mesure et de suivi pour évaluer les impacts positifs de la stratégie mise en œuvre.

Ce dispositif de mesure et de suivi se caractérise par la production de 4 indicateurs relatifs à :

- La dimension environnementale
- La dimension sociale
- La gouvernance
- Les droits humains

Lorsque les PAI correspondent à des indicateurs utilisés dans le cadre du Label ISR, Ostrum Asset Management les prend en compte dans la gestion du fonds en question. Par exemple, l'intensité carbone est monitorée et doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement.

3. Indicateurs GREaT

Pour la notation extra financière des entreprises, nous bénéficions de la méthodologie GREaT, modèle propriétaire de La Banque Postale Asset Management qui analyse les sociétés vis-à-vis des enjeux du développement durable. Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), la méthode GREaT mesure l'engagement, la responsabilité, les opportunités et les risques pour les entreprises. Cette notation extra financière des émetteurs privés, repose sur 4 piliers (gouvernance responsable, gestion durable des ressources, transition énergétique et développement des territoires), 13 critères et 60 indicateurs³

Les indicateurs GREaT lorsqu'ils correspondent à des PAI sont regardés au moment de l'analyse des émetteurs entreprises et entrent dans la note globale de l'émetteur qui intervient au moment de la décision d'investissement.

¹ Principal adverse impact : principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

² <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing>

³ Critères et indicateurs susceptibles d'évoluer

4. Politiques

Plusieurs politiques permettent à Ostrum Asset Management d'identifier et de hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur la durabilité.

Ostrum Asset Management a développé une politique d'engagement et de vote qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs et qui définit des thématiques et axes d'engagement communs. Dans la gestion actions, l'engagement et le vote sont étroitement liés. Ostrum Asset Management encourage les sociétés investies à améliorer leurs pratiques en se prononçant lors des assemblées générales pour l'ensemble des placements et conformément à sa politique active, en respectant les standards les plus élevés et en tenant compte des problématiques sociales et environnementales.

Toutes les politiques sectorielles fournissent également une vision claire des principaux impacts négatifs qui sont pris en compte par Ostrum Asset Management.

Les politiques sectorielles et d'exclusion sont les suivantes :

- Politique relative au charbon
- Politique sectorielle pétrole et gaz
- Politique armes controversées
- Politique relative aux Worst Offenders
- Politique relative au secteur du tabac

Depuis 2021, le durcissement progressif de notre Politique sectorielle de sortie du charbon nous a amené à exclure de nos portefeuilles 5 entreprises.

À fin 2023, conformément avec la GCEL (Global Call Exit List) nous avons abaissé les seuils d'exclusion de 20 % à 10 % pour la production d'énergie générée par le charbon, ainsi que de son chiffre d'affaires.

Ce nouveau durcissement est applicable à partir du 1^{er} janvier 2024 et permettra de renforcer le dialogue avec les émetteurs ne respectant pas leurs objectifs climatiques.

La gouvernance de ces sujets est définie dans les procédures (relatives à plusieurs de ces politiques) permettant de clarifier les rôles et responsabilités des différentes équipes.

Une réunion hebdomadaire est organisée afin de traiter de toutes les questions relatives à la mise en œuvre du Règlement européen SFDR. Elle réunit l'ensemble des directions impliquées sur le sujet.

Le Comité Finance Durable⁴ qui a notamment pour mission de valider les principales décisions concernant la politique ESG d'Ostrum AM a approuvé les politiques aux dates suivantes :

Politique Armes controversées	Décembre 2021
Politique Pétrole & gaz	Juin 2022
Politique de vote (mise à jour)	Octobre 2023

5. Sources de données

Les PAI relatifs au climat sont calculés grâce aux données de Trucost S&P pour obtenir l'ensemble des émissions de carbone des scopes 1, 2 et 3 (upstream) des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées afin de calculer le total des émissions de carbone.

⁴ Les membres de ce comité sont les responsables métiers : les métiers du pôle Gestion et du pôle Développement, la DRH, les Risques et la Conformité, l'IT, la Communication et la RSE et la présidence est assurée par le Directeur Général

Après avoir calculé les émissions carbone, Ostrum AM est en mesure de donner l’empreinte carbone de l’entité sur les scopes 1, 2 et 3 (upstream).

Ostrum AM utilise également Trucost S&P pour obtenir l’ensemble des intensités carbone des scopes 1, 2 et 3 (upstream) des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes en portefeuille.

Enfin Ostrum AM utilise également Trucost S&P pour calculer les intensités carbone des émetteurs souverains présents dans les portefeuilles.

Les autres PAI sont calculés grâce aux données fournies par le fournisseur de données MSCI ESG Research.

L’ensemble de ces sources sont utilisées par MSCI ESG Research pour collecter les données communiquées par les entreprises :

- Communication directe de l’entreprise : rapports de développement durable, rapports annuels, dépôts réglementaires et sites Web de l’entreprise
- Communication indirecte de l’entreprise : données publiées par les agences gouvernementales, associations sectorielles et commerciales et fournisseurs de données financières
- Communication directe avec les entreprises, comme décrit ci-dessous.

Lorsque la communication de l’entreprise n’est pas disponible, les investisseurs peuvent choisir d’utiliser un sous-ensemble de paramètres estimés suggérés (le cas échéant) basés sur d’autres ensembles de données de MSCI ESG Research. Ces ensembles de données sont construits sur la base de méthodologies exclusives et alimentés par des données provenant d’entreprises, de pairs du marché et du secteur, de médias, d’ONG, d’institutions multilatérales et d’autres institutions crédibles.

L’ensemble des données comprennent les notations, les mesures, les solutions climatiques et les controverses de MSCI ESG Research. Les composantes de l’indice MSCI ACWI sont examinées dans les quatre mois suivant leur dépôt annuel. Toutes les autres sociétés de l’univers de couverture sont examinées sur une base continue dans les 12 mois suivant leur dépôt annuel. Les ensembles de données dont les sources sont mises à jour de façon dynamique en dehors des dépôts annuels, tels que les émissions de carbone, la composition du conseil d’administration et les controverses, sont examinés.

MSCI ESG Research communique de manière solide et transparente avec tous les émetteurs de leur univers de couverture. Cet engagement comprend :

- Un processus de révision des données qui permet aux entreprises de commenter l’exactitude des données de l’entreprise pour tous les rapports de MSCI ESG Research.
- Un accès gratuit pour les émetteurs aux versions publiées de tous leurs rapports d’entreprise MSCI ESG Research.
- Une communication directe avec une entreprise concernant la performance ESG spécifique de l’entreprise.
- Une réponse rapide aux demandes initiées par les entreprises pour discuter de leurs rapports MSCI ESG Research.

MSCI contacte les entreprises de manière proactive dans le cadre de leur processus d’examen standardisé et systématique. Ils n’émettent pas d’enquêtes ou de questionnaires, ni ne mènent d’entretiens généraux avec les entreprises, et n’acceptent ni ne prennent en compte dans leur analyse les données fournies par les émetteurs qui ne sont pas publiquement disponibles pour d’autres parties prenantes. Compte tenu de la nature dynamique des recherches, les entreprises peuvent accéder à tout moment aux données que recueillies à ce jour via le portail de communication des émetteurs (ICP) pour les examiner. Elles sont invitées à poser des questions et à faire part de leurs commentaires à tout moment au cours de l’année.

Récapitulatif de la prise en compte des PAI obligatoires

PAI obligatoires	Indicateur ESG DH Label ISR	Politique sectorielle/exclusion	Campagne d'engagement	Politique d'engagement	Indicateur GREAT
Entreprises					
1. Emissions de GES		Politique Oil & Gas Politique charbon Politique Worst Offenders	X Engagement climat	Axe 1 : Réduire les émissions de CO2 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050	Pilier Transition Énergétique Critère Risques climatiques Indicateur carbon_emissions_score
2. Empreinte carbone		Politique Oil & Gas Politique charbon Politique Worst Offenders	X Engagement climat	Axe 1 : Réduire les émissions de CO2 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050	Pilier Transition Énergétique Critère Risques climatiques Indicateur prod_carb_ftrprt_score
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité GES	Politique Oil & Gas Politique charbon Politique Worst Offenders	X Engagement climat	Axe 1 : Réduire les émissions de CO2 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		Politique Oil & Gas Politique charbon Politique Worst Offenders	X Engagement climat	Axe 1 : Réduire les émissions de CO2 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable		Politique Oil & Gas (part de renouvelables demandée)	X Engagement climat	Axe 1 : Réduire les émissions de CO2 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050	Pilier Transition Énergétique Critère Risques climatiques Indicateur Minimising environmental impacts from energy use
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique		Politique charbon Politique Oil & Gas Politique Worst Offenders	X Engagement climat	Axe 1 : Réduire les émissions de CO2 et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050	Pilier Transition Énergétique Critère Risques climatiques Indicateur Minimising environmental impacts from energy use
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		Stratégie biodiversité Politique Worst Offenders		Axe 4 : Préserver la santé et la biodiversité	Pilier GDR Critère Biodiversité/eau Indicateurs biodiv_land_use_score Protection of biodiversity
8. Rejets dans l'eau		Stratégie biodiversité Politique Worst Offenders		Axe 3 : Gérer les ressources Axe 4 : Préserver la santé et la biodiversité	Pilier GDR Critère Biodiversité/eau Indicateurs Protection of water resources
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs		Stratégie biodiversité Politique Worst Offenders		Axe 3 : Gérer les ressources Axe 4 : Préserver la santé et la biodiversité	Pilier GDR Critère Pollution/déchets Indicateurs : toxic_emiss_wste_score
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales		Politique Worst Offenders			Pilier Développement des Territoires Critère Pratiques responsables avec les communautés Indicateur Respect for human rights standards and prevention of violations
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		Politique Worst Offenders			Pilier Développement des Territoires Critère Pratiques responsables avec les communautés Indicateur Respect for human rights standards and prevention of violations

12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé		Politique Worst Offenders	X 30% femmes	Axe 14 : Harmoniser la politique de rémunération et la rendre transparente	Pilier Gouvernance responsable Critère Rémunération équilibrée Indicateur pay_score
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Female director pourcentage	Politique Worst Offenders	X 30% femmes	Axe 13 : Equilibrer les pouvoirs	Pilier Gouvernance responsable Critère Equilibre des pouvoirs Indicateur Board of Directors
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		Politique armes controversées			
Souverains					
15. Intensité de GES	Intensité GES				
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		Etats blacklistés			

Politiques d'engagement

1. Politique d'engagement

La politique d'engagement d'Ostrum AM définit 8 thématiques d'engagement environnemental, social et de gouvernance, transverses aux gestions actions et obligataires :

- Participer à la réduction du changement climatique et s'y adapter
- Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental
- Valoriser le capital humain
- Renforcer les relations avec les parties prenantes
- Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données
- Assurer l'éthique des affaires
- Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations
- Améliorer la transparence des données

Au sein de ces 8 thématiques, plusieurs axes sont déclinés. Pour plus d'informations, voir la [politique d'engagement](#).

2. Campagnes d'engagement

Dans le cadre de ses politiques sectorielles et d'exclusion, Ostrum AM a déployé des politiques s'articulant pour certaines sur l'exclusion mais également sur l'engagement. Ainsi, nous menons un engagement actif avec les entreprises dans lesquelles nous restons investis. De cette façon, nous accompagnons efficacement la transition de ces acteurs et contribuons plus globalement à l'évolution des entreprises vers des modèles bas carbone.

En parallèle des sujets relatifs au climat, nous faisons partie d'une coalition sur la dimension sociale :

- 30% Club France Investor Group : créé en 2020, ce groupe, dont Ostrum est l'un des membres fondateurs, a pour ambition d'accroître la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes du SBF 120 en engageant le dialogue avec les entreprises émettrices sur ce sujet spécifique. L'objectif à court terme est d'atteindre au moins 30 % en 2025.

A travers nos axes d'engagement et nos campagnes d'engagement, nous essayons d'influencer les entreprises afin de limiter les incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les questions environnementales, sociales, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Les PAI qui sont pris en compte à travers notre politique d'engagement et nos campagnes d'engagement figurent dans le tableau récapitulatif de la section précédente.

Dans le cadre des campagnes d'engagement liés à nos politiques sectorielles et d'exclusion (Charbon et Pétrole & Gaz), nous avons mis en place des processus spécifiques pour les émetteurs qui ne seraient pas conformes à nos attentes.

Nous allons revoir prochainement notre Politique d'engagement afin de mieux encadrer la prise en compte des incidences négatives.

Références aux normes internationales

La prise en compte des incidences négatives par Ostrum AM s'appuie sur un ensemble de conventions et normes internationales dont notamment :

- Le Pacte Mondial des Nations unies
- Les Principes de l'OCDE
- La Convention d'Ottawa
- Le Traité d'Oslo
- La Convention sur l'interdiction des armes chimiques
- La Convention sur l'interdiction des armes biologiques
- Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Les indicateurs utilisés pour la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité qui mesurent le respect des codes de conduite relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationalement reconnues en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations sont détaillés dans le tableau récapitulatif ci-dessus.

La prise en compte des incidences négatives dont celles liées au climat fait partie de notre démarche climat qui sera renforcée dans les mois à venir et notamment s'agissant de l'alignement sur l'Accord de Paris.

MENTIONS LEGALES

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com